

---

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

— UNE CARTOGRAPHIE DES TENDANCES DE LA THÉORIE POLITIQUE —

Éditer une chronique bibliographique annuelle sur la théorie politique, couvrant tant bien que mal une partie des publications de ce sous-champ disciplinaire, est une démarche aussi exigeante que gratifiante. L'exercice demande un suivi constant des dernières sorties éditoriales et impose d'opérer une sélection difficile entre différents ouvrages de qualité. Mais, en contrepartie, il permet de se faire une idée de l'état global du champ de recherche. Chaque chronique donne l'occasion d'embrasser du regard les publications de l'année écoulée et de cartographier la tectonique des plaques à l'œuvre dans le domaine. Cette sixième chronique ne fait pas exception à la règle et permet de poser un quadruple constat. Considérées dans leur ensemble, les recensions de cette chronique permettent de discerner l'émergence de quatre tendances théoriques majeures – qui ne sont pas particulièrement liées entre elles.

Le régime démocratique fait l'objet d'une contestation grandissante dans le débat public. Sans surprise, la théorie politique fait écho à cette préoccupation. Elle s'est saisie à bras-le-corps de la question de la légitimité de la démocratie et s'est donné pour mission de fournir des études approfondies de ce modèle politique. Manuel Cervera-Marzal propose ainsi une lecture croisée des ouvrages que Pierre Rosanvallon et Federico Tarragoni ont consacrés au populisme. Alors que P. Rosanvallon – et Nadia Urbinati, dont le dernier ouvrage fait également l'objet d'une recension dans cette chronique – y voient une pathologie de la démocratie, F. Tarragoni argue que le populisme bien compris est une idéologie radicalement démocratique, correspondant à une demande accrue d'égaux libertés. Nicolas Arens montre également, dans un autre exercice de lectures croisées qui revient sur les ouvrages d'Erik O. Eriksen et de Frank Schimmelfennig et Thomas Winzen, que l'intégration de plus en plus différenciée de l'Union européenne découle d'un défaut démocratique. Si l'Europe à plusieurs vitesses est devenue une réalité tangible, c'est parce que ses mécanismes démocratiques ne suffisent pas à garantir la légitimité d'une décision collective à l'échelle du continent. Les propositions pour réformer le régime démocratique ne manquent pourtant pas. Ainsi, Charles Girard propose une étude magistrale de l'idéal démocratique, qui invite à détacher celui-ci de la procédure du vote et à le réimaginer sous la forme d'une délibération publique. Alice Le Goff remonte, au moyen d'une étude nuancée de la pensée de John Dewey, aux sources pragmatistes de différentes expérimentations démocratiques contemporaines. Plus circonspect mais encore en lien avec le pragmatisme, Robert Talisse avance *a contrario* que la démocratie est un régime imparfait, qui ne fonctionne qu'à la condition d'y recourir modérément et de soustraire certains sujets à sa délibération.

Deuxième tendance marquante : force est de constater que Michel Foucault est devenu une figure canonique de la discipline. Ses concepts et ses méthodes de travail se sont diffusés au point de servir de points de référence pour une nouvelle génération de chercheuses et de

chercheurs. Mais son héritage intellectuel fait également l'objet d'une vive controverse. Ainsi, Christian Dardot et Pierre Laval discutent longuement dans leur imposant ouvrage, consacré à l'histoire du concept de souveraineté, de l'influence qu'exerce la généalogie foucauldienne sur leur propre démarche. L'enquête de Barbara Stiegler sur l'injonction « à s'adapter », qu'elle associe au néolibéralisme, prend également appui sur les thèses de M. Foucault sur la rupture entre libéralisme classique et néolibéralisme mais pour mieux en éclairer un angle mort : sa dimension « naturaliste », dérivée du darwinisme social. Dans sa *Philosophie de l'architecture*, Ludwiger Schwarte présente également une lecture politique de l'histoire de l'architecture en dialogue étroit avec les thèses de M. Foucault sur l'articulation entre espace et pouvoir. Et Thomas Skorucak noue un dialogue passionnant entre Hannah Arendt et M. Foucault autour du « courage des gouvernés », autrement dit de l'audace nécessaire pour déjouer les mécanismes d'obéissance. Ce qui ne veut pas dire pour autant que M. Foucault soit un totem indéboulonnable. Stéphanie Roza accuse ainsi M. Foucault d'être responsable du désarroi actuel de la gauche. Car son œuvre aurait milité pour un abandon des valeurs et des principes des Lumières (telles que la raison, le progrès ou l'universalisme), qui constituaient jusque-là le cœur de son programme. Privée de cet ancrage idéologique, la gauche serait aujourd'hui à la dérive – tant dans les urnes que sur le plan des idées.

Pourtant, à contre-courant de ce diagnostic pessimiste, une autre ligne de force de cette chronique réinvestit la critique de la modernité, rouvrant de nouveaux horizons politiques. Cette tendance s'atteste, sur le plan de l'histoire des idées, dans la traduction du troisième tome des œuvres complètes remaniées de Max Weber, par Catherine Colliot-Thélène et Élisabeth Kauffmann. *Les communautés* rassemble ainsi des textes des années 1910 dont quatre inédits, en montrant comment différents types de communautés (politique, ethnique, clanique, familiale, etc.) se distinguent par des formes d'appropriations des ressources et des opportunités. L'interrogation sur le monde ou la nature comme biens appropriés et appropriables constitue le fil rouge de plusieurs ouvrages proposant des renouvellements importants de l'écologie politique, ancrés dans des critiques de la modernité. Pierre Charbonnier dans *Abondance et Liberté*, questionne la genèse de la liberté des modernes autour d'une exigence d'abondance matérielle, en se fondant sur une relecture serrée de la tradition socialiste. L'enjeu est de réinventer une liberté non soumise à l'impératif de croissance. Le projet de Malcolm Ferdinand, qu'il qualifie d'« écologie décoloniale », le conduit à exhumer une histoire souterraine de la modernité, articulant étroitement domination des écosystèmes et histoire coloniale. Pensée depuis le monde caribéen, laboratoire des dominations et des résistances possibles, la critique de la modernité noue alors étroitement question écologique et question raciale. Hartmut Rosa quant à lui, poursuit son projet de critique de la modernité tardive dans *Rendre le monde indisponible*. Il explore l'hypothèse de la « résonance » comme relation non aliénée et authentique au monde. Ainsi ce renouvellement de la critique de la modernité montre-t-il les nouveaux développements de la constellation des « théories critiques ». On peut trouver par exemple dans la relecture de l'œuvre de Pierre Bourdieu de Laurent Perreau de nombreuses hypothèses allant dans ce sens, comme celle de l'aliénation temporelle, au cœur d'une théorie du sujet social moderne. Si enfin la critique de la modernité appelle une critique de la violence, le dernier ouvrage de Judith Butler, *The Force of Non-Violence*, répond à cette interpellation en défendant résolument une voie démocratique non violente, depuis son épistémologie de la vulnérabilité. Dans une perspective d'histoire des idées, l'ouvrage d'Audrey Benoit, *Trouble dans la matière*, montre d'ailleurs utilement les filiations théoriques entre une tradition matérialiste hétérodoxe (Louis Althusser, M. Foucault) et la philosophie féministe de J. Butler.

Enfin, et pour conclure, la distinction entre théorie idéale et non idéale de la justice, formalisée par John Rawls dans la *Théorie de la justice* en 1971, semble avoir vécu. Cette démarche en deux temps, qui commence par établir les principes valides dans une situation idéale (de rationalité, d'obéissance) avant de s'interroger sur leur pertinence dans une situation non idéale a nettement dominé la philosophie politique anglo-saxonne de ces dernières décennies. Cette division du travail intellectuel fournit son point de départ à l'enquête de Magali Bessone sur les responsabilités à l'égard de l'esclavage colonial, mais elle est ensuite écartée au profit d'une théorie « située ». Un ancrage dans l'histoire, la sociologie ou le droit doit permettre à la théorie politique d'identifier les injustices et d'évaluer les arguments déployés dans l'espace public pour y remédier. Ainsi, les principes eux-mêmes sont marqués par un contexte que doit prendre en compte la théorie politique, mais qui ne la contraint pas à renoncer à sa portée normative. Sans être thématifiée de la même façon, cette démarche se retrouve dans le livre d'Amélie Ferrey. En partant des recours aux assassinats ciblés aux États-Unis et en Israël, l'auteure fait place aux perspectives critiques, sur le fondement d'exigences morales, politiques et juridiques. Elle dévoile en effet ce que fait cette violence aux principes et valeurs qui définissent les régimes démocratiques où elle prend place. Faire de la description de ces injustices l'étape préalable à toute investigation sur les normes, voilà ce qui pourrait rapprocher l'ambition des théories d'inspiration libérale d'un positionnement critique, comme celui de Franck Fischbach, qui s'appuie sur l'histoire du capitalisme pour clarifier la distinction entre travail et production. L'auteur entend arracher le travail et sa force utopique au capital, en s'inspirant de la dimension critique et transformatrice des écrits de Karl Marx et de l'école de Francfort.

**Martin Deleixhe** –

Université libre de Bruxelles, Centre de théorie politique

**Cécile Lavergne** –

Université de Lille, Savoirs, Textes, Langage

**Rui Miguel Pereira** –

EHESS, Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron

**Mathilde Unger** –

Université de Strasbourg, Centre d'études internationales et européennes

## LECTURES CRITIQUES

### Le populisme, pathologie ou remède démocratique<sup>1</sup> ?

En Amérique latine, où le populisme est historiquement associé à l'idée de progrès social, il jouit plutôt d'une réputation positive. Mais le malentendu est récurrent avec les universitaires européens, qui associent le populisme à la montée de la xénophobie. Récemment, certaines forces politiques se sont efforcées de retourner le stigmate. Face à ce terme polémique, la philosophe Sandra Laugier et le sociologue Albert Ogien considèrent qu'il faut le bannir du lexique des sciences sociales<sup>2</sup>. Pierre Rosanvallon, professeur au Collège de France, et Federico Tarragoni, maître de conférences à l'université de Paris, empruntent une autre voie. Aussi flou soit-il, le mot « populisme » capte quelque chose de l'air du temps. Il serait dommage de s'en priver. P. Rosanvallon et F. Tarragoni publient simultanément au Seuil et à La Découverte deux ouvrages ayant ainsi le même objet (le populisme), le même objectif (élaborer un idéal-type qui mette fin aux innombrables confusions), la même méthode (une généralisation théorique qui prend appui sur la comparaison historique des différentes manifestations du phénomène), mais leurs conclusions sont radicalement antinomiques. F. Tarragoni voit dans le moment populiste contemporain une salutaire refondation démocratique, là où P. Rosanvallon s'inquiète au contraire de l'avènement d'une « démocratie ».

#### *(Dé)construire le concept*

Dans le prolongement de ses travaux antérieurs, P. Rosanvallon voit dans le populisme une pathologie des régimes électoraux représentatifs, qui retourne contre la démocratie ses idéaux et ses procédures<sup>3</sup>. En consacrant un ouvrage à part

entière au populisme, il dresse ainsi une anatomie détaillée de ce phénomène en essayant d'identifier ce qui fait l'unité du concept par-delà la diversité de ses manifestations empiriques. Le populisme désigne d'après lui une culture politique constituée par cinq éléments : une conception homogène du peuple, fondée sur une distinction eux/nous qui érige l'adversaire en « ennemi de l'humanité » (p. 34) ; une valorisation de la démocratie directe et du référendum au détriment des corps intermédiaires et des cours constitutionnelles ; le rôle central d'un leader prétendant incarner le peuple afin de remédier aux maux de la représentation ; une idéologie « national-protectionniste » qui assimile l'Union européenne à une « insidieuse machine à déposséder les peuples de leur souveraineté » (p. 61) ; enfin, un mode d'intervention politique axé autour des émotions (dégagisme, complotisme, sentiment d'abandon).

Alors que le livre de P. Rosanvallon s'ouvre ainsi sur une centaine de pages destinées à construire le concept de populisme, celui de F. Tarragoni commence au contraire par cent pages de déconstruction, visant à défaire les pré-supposés qui sous-tendent la majeure partie de la « populologie ». Ce néologisme désigne la pléthore d'ouvrages de sciences sociales consacrés au populisme. F. Tarragoni déplore leur piètre qualité et pointe du doigt leurs trois erreurs d'analyse. La première consiste à assimiler le populisme à la démagogie. F. Tarragoni dénonce cet amalgame en faisant valoir que tous les populistes ne font pas usage de simplifications démagogiques et, inversement, que les politiciens non populistes n'hésitent pas à flatter le peuple en mobilisant des artifices rhétoriques. La deuxième erreur consiste à affirmer que le populisme de gauche et le populisme de droite se rejoindraient dans leur haine commune des migrants, du droit, des corps intermédiaires, de l'Europe et des médias. F. Tarragoni montre ici que le « populisme de droite » est une invention de l'esprit qui a sournoisement remplacé des concepts plus robustes : nationalisme, xénophobie et fascisme. Or le nationalisme et le fascisme sont aux antipodes du populisme de gauche. Enfin, F. Tarragoni dénonce l'idée que les populistes posséderaient une nature foncièrement

1. À propos des ouvrages de Federico Tarragoni, *L'esprit démocratique du populisme. Une nouvelle analyse sociologique*, Paris, La Découverte, 2019, 371 p. ; et Pierre Rosanvallon, *Le siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*, Paris, Seuil, 2020, 283 p.

2. Sandra Laugier, Albert Ogien, *Antidémocratie*, Paris, La Découverte, 2017, p. 33-39.

3. Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie*, Paris, Seuil, 2006, p. 270.

autoritaire en montrant que cette thèse cache une « agoraphobie de savants » qui prêtent au peuple un amour naturel des tyrans.

Ces trois idées, que F. Tarragoni bat en brèche afin de révéler le véritable « esprit démocratique » du populisme, P. Rosanvallon ne cesse de les reprendre à son compte en insistant sur le fait que les populistes de gauche et les populistes de droite partagent une même « culture de la défiance et du soupçon » (p. 90), un même penchant « complottiste » (p. 69), un même électorat composé de « *losers* » (p. 72), un même « ressentiment » à l'égard des élites (p. 68) et une même « stigmatisation caricaturale » de l'oligarchie (p. 224). Jean-Luc Mélenchon – l'auteur le plus cité (17 fois) par P. Rosanvallon derrière P. Rosanvallon lui-même (34 fois) – est sévèrement malmené. Que, d'un point de vue démocratique, La France insoumise puisse (et doive) faire l'objet de critiques est une évidence et, s'il s'était appuyé sur les recherches sociologiques disponibles à ce sujet, P. Rosanvallon aurait même pu aller plus loin dans cette direction. Mais ses récriminations à l'égard de J.-L. Mélenchon sont si faiblement étayées et si maladroitement argumentées<sup>1</sup> qu'elles donnent le sentiment que plus grand-chose ne distingue ici la science politique de son objet.

On est également gêné par les erreurs factuelles qui jalonnent *Le siècle du populisme*. L'auteur confond la Constitution des États-Unis de 1787 avec la Déclaration d'indépendance de 1776 (p. 27), il confond les assemblées communales de la Nouvelle-Angleterre (*town meetings*) avec les ghettos d'Afrique du Sud (*townships*) (p. 200), il transforme l'assemblée athénienne (*ecclesia*) en *Agora* (p. 187) et William Jennings Bryan, secrétaire d'État sous la présidence de Woodrow Wilson, est rebaptisé « James Bryan » (p. 261). Quand il s'aventure sur le terrain des mathématiques, il invoque des notions qui n'existent pas (« la dérivée de ses possibles », p. 246). Enfin, sans fournir aucune référence, P. Rosanvallon affirme à propos des Gilets jaunes (p. 80)

que « les enquêtes ont montré que le plus grand nombre d'entre eux avait voté pour Marine Le Pen aux élections européennes de mai 2019 », alors que les données disponibles sur le sujet démentent cette affirmation (*Le Monde*, 11 décembre 2018 et 26 janvier 2018, et *Mediapart*, 19 avril 2019).

#### *La science politique à l'épreuve de la politique*

Le mot « populisme » sert autant à dénoncer ou encenser qu'à analyser. Les deux ouvrages en question en fournissent une illustration et on peut regretter que leurs auteurs, au lieu de prendre acte de cette impossible neutralité, se prétendent par moments au-dessus de la mêlée. À cet égard, la position revendiquée par Chantal Mouffe n'est pas la panacée mais elle a au moins le mérite de la sincérité : « Bien qu'une grande partie de mon argumentation soit de nature théorique, mon ambition majeure est politique<sup>2</sup> », admet-elle en ouverture de son avant-dernier ouvrage. Étienne Balibar gratifie d'ailleurs la théoricienne du populisme de gauche d'avoir su « noué ensemble le discours de la politique militante et celui de l'avancée des sciences humaines<sup>3</sup> ». Les écrits de C. Mouffe sont abondamment discutés dans les deux ouvrages mais aucun ne lui réserve un sort enviable. F. Tarragoni s'en distancie à la moindre occasion alors que son propre travail prend largement appui sur les fondations posées par Ernesto Laclau et C. Mouffe, ce qui donne le sentiment qu'il refuse de reconnaître sa dette intellectuelle. Quant à P. Rosanvallon, il déforme les thèses de son adversaire en lui attribuant une « fascination » pour « l'antilibéralisme radical de Carl Schmitt » (p. 31), alors que dans le texte qu'elle a spécifiquement consacré au juriste nazi, la philosophe belge écrit sans la moindre ambiguïté : « Il n'y a pas de doute que c'est sa profonde hostilité envers le libéralisme qui a rendu possible, qui n'a pas interdit, qu'il rejoigne le national-socialisme<sup>4</sup>. » C. Mouffe précise à plusieurs reprises que son projet politique n'est « pas de revenir en deçà du libéralisme<sup>5</sup> », mais, au

1. Pour donner un exemple d'incohérence parmi d'autres, Pierre Rosanvallon voit dans les appels à la « refondation démocratique » un signe distinctif du populisme (p. 229). Or la conclusion de son livre propose une « refondation démocratique » (p. 246).

2. Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus*, Paris, Albin Michel, 2016, p. 19.

3. Étienne Balibar, « Préface », dans Ernesto Laclau, Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste*, Besançon, Les solitaires intempestifs, 2009 [1985], p. 5.

4. Chantal Mouffe, « Penser la démocratie avec, et contre, Carl Schmitt », *Revue française de science politique*, 42 (1), février 1992, p. 88.

5. Chantal Mouffe, *Le politique et ses enjeux*, Paris, La Découverte, 1994, p. 82.

contraire, de l'« approfondir » pour le défendre plus efficacement que ne le font ses partisans<sup>1</sup>. La démocratie radicale n'est pas le rejet du libéralisme politique mais, à l'inverse, sa « reformulation » émancipatrice<sup>2</sup>.

P. Rosanvallon comme F. Tarragoni élaborent une riche et longue histoire des expériences populistes. Cet exercice généalogique est en proie à deux écueils symétriques auxquels n'ont pas échappé de nombreux historiens et politistes : englober dans la même catégorie des régimes et mouvements totalement disparates ou, au contraire, en raison d'un respect scrupuleux des spécificités nationales, se contenter de juxtaposer des monographies sans opérer aucune montée en généralité théorique. P. Rosanvallon et F. Tarragoni cheminent avec agilité sur la crête. Ils s'inspirent de la méthode wébérienne – comparer et généraliser – afin d'élaborer un idéal-type du populisme. En revenant sur ses principales manifestations historiques – les *narodnikis* russes et le People's Party états-unien de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puis le « populisme réalisé » par les gouvernements de Péron, Vargas et Cardenas (1930-1954) –, F. Tarragoni identifie quatre traits récurrents du populisme.

D'abord, le populisme entend rendre la démocratie plus inclusive, plus égalitaire et *in fine* plus démocratique en limitant le pouvoir des puissances économiques et en domestiquant la logique libérale. F. Tarragoni postule donc l'existence d'un hiatus entre démocratie et libéralisme. P. Rosanvallon, spécialiste de Guizot<sup>3</sup>, a longuement étudié ce hiatus, mais il invite à « penser dans des termes inclusifs et non pas exclusifs les rapports du libéralisme et de la démocratie » (p. 22). F. Tarragoni ne semble pas partager cette perspective : « Voilà donc ce que nous dit Rosanvallon, derrière son analyse du populisme : nos démocraties représentatives ne sont pas parfaites, mais il faut les accepter comme telles. Tout au plus peut-on améliorer le mécanisme de la représentation et le rendre plus égalitaire. Mais toute autre vision de la démocratie, qui ne la limiterait pas à l'enjeu de la représentation entre élus et électeurs, est un leurre. *Exit* la démocratie directe, la démocratie autogestionnaire, la démocratie radicale... » (p. 123)

Deuxièmement, alors que pour P. Rosanvallon l'apathie citoyenne et le désenchantement démocratique constituent le terreau fertile du populisme, F. Tarragoni soutient à l'inverse que le populisme apparaît toujours dans des moments de forte mobilisation populaire. Cette mobilisation, précise-t-il, est hétérogène en termes de revendications et de composition sociologique. Or, troisièmement, cette hétérogénéité parvient à se fédérer à travers un leader charismatique. Comment un tel leader peut-il incarner le désir d'égalité ? Le charisme populiste, à la différence du charisme fasciste, repose sur la capacité du leader à créer une relation inclusive avec les individus qui ne se sentent pas représentés. Mais, lorsque l'autonomie populaire est niée, lorsque l'État prétend contrôler les masses, le populisme dérive vers l'autoritarisme, comme ce fut le cas pour Péron. En effet, c'est le quatrième élément identifié par F. Tarragoni : le populisme oppose aux élites une conception ouverte du peuple. Plusieurs peuples – le peuple des féministes, celui des ouvriers, celui des homosexuels, celui des précaires, celui des sans-papiers, etc. – cohabitent en lui. P. Rosanvallon considère au contraire, à l'instar de Jan-Werner Müller, que les populistes adoptent une vision moniste de la communauté politique, ce qui les conduit à se comporter sans pitié envers les « ennemis du peuple<sup>4</sup> ».

#### *L'esprit (anti-)démocratique du populisme*

F. Tarragoni n'est pas sourd aux mises en garde de P. Rosanvallon quant à la possible dégénérescence antidémocratique du populisme. Mais il refuse de faire de cette possibilité une fatalité, et il considère qu'avec cette dégénérescence le populisme trahit son esprit initial, donc qu'il n'est plus à strictement parler du populisme. Un autre différend tient au fait que P. Rosanvallon assimile le populisme à un type de régime politique alors que F. Tarragoni le pense *d'abord* comme une forme de contestation sociale qui met en branle les institutions établies. Cette mobilisation peut, dans une phase ultérieure, accoucher d'un régime politique (les exemples latino-américains), mais *in fine*, écrit F. Tarragoni, « le populisme n'a pas vocation à s'institutionnaliser » (p. 296). Il s'agit d'un phénomène transitionnel. Pour sa part,

1. E. Laclau, C. Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste*, op. cit., p. 303-304.

2. C. Mouffe, *Le politique et ses enjeux*, op. cit., p. 119.

3. Pierre Rosanvallon, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985.

4. Jan-Werner Müller, *Qu'est-ce que le populisme ?*, Paris, Gallimard, 2017, p. 31.

P. Rosanvallon voit dans le Second Empire de Napoléon III, l'Argentine de Péron et la Russie de Poutine les meilleurs exemples du populisme. Ce dernier – qu'il appelle aussi « démocratie illibérale » et « démocratie » – vient s'ajouter à la tripartition canonique des régimes politiques : démocratie, aristocratie et monarchie. Pour F. Tarragoni, le populisme constitue un phénomène de crise, par définition transitionnel. Il jaillit des contradictions internes aux démocraties libérales. Quand une force populiste accède au pouvoir, c'est-à-dire quand le « mouvement » se mue en « régime », cette force refonde la démocratie en intégrant ceux que le régime représentatif excluait mais, dans le même temps, elle affaiblit les contre-pouvoirs. Soit cette contradiction est reconnue comme indépassable, et la phase populiste se clôt. Soit elle est perçue comme une menace, et le populisme vire à l'étatisme, au personnalisme, voire au fascisme.

Ainsi compris, le populisme n'est pas un *style* (l'opposition manichéenne « eux »/« nous », l'appel au peuple, la figure du tribun, le recours aux affects) qui pourrait se greffer sur n'importe quel projet politique, qu'il soit de droite, de gauche ou du centre. Il n'est pas non plus un symptôme de problèmes plus profonds (les inégalités galopantes, le repli nationaliste, la défiance envers les gouvernants). Pour F. Tarragoni comme pour P. Rosanvallon, le populisme est une réalité bien plus substantielle qu'un style ou un symptôme. Il est une idéologie, c'est-à-dire une vision cohérente du monde, une philosophie de l'action publique, une conception globale de la société, de la démocratie et de l'économie. Le populisme est une culture politique, au même titre que l'anarchisme, le communisme, le libéralisme et le conservatisme. Simplement, alors que ces quatre idéologies qui ont été formalisées dans des écrits canoniques (Joseph Proudhon, Karl Marx, Alexis de Tocqueville, Edmund Burke), la théorie du populisme n'a pas encore été explicitée sous une forme systémique. C'est précisément la tâche que F. Tarragoni et P. Rosanvallon se sont fixée dans leurs deux ambitieux ouvrages. On a vu qu'en partant d'une méthode identique ils parviennent à des résultats incompatibles, leurs théorisations respectives fonctionnant comme des miroirs inversés.

#### *Le leader introuvable*

Outre l'opposition peuple/élites, un seul autre point fait consensus pour les deux auteurs : il n'y

a pas de populisme sans un leader charismatique à même d'incarner les aspirations populaires. Au départ, les gouvernés ont le sentiment diffus d'être abandonnés et méprisés par une classe politique certes élue mais dans laquelle ils ne se reconnaissent pas ou plus. Les gouvernants ont la légitimité procédurale mais pas la confiance de leurs administrés. La déconnexion sociologique entre professionnels de la chose publique et citoyens ordinaires se double d'une déconnexion idéologique entre une classe politique par exemple favorable au Traité constitutionnel européen (ou hostile au Brexit) et une majorité d'électeurs qui votent le contraire. Ce contexte est propice à l'apparition d'un leader charismatique sans lequel – pour nos deux auteurs – il ne saurait y avoir de populisme. Ce point précis fait l'unanimité chez l'immense majorité des spécialistes du populisme (Margaret Canovan, Rudiger Dornbusch, Guy Hermet, E. Laclau, C. Mouffe, Cas Mudde, J.-W. Müller, Cristóbal Rovira Kaltwasser, Pierre-André Taguieff). Or il faut ici briser le consensus, ou au moins l'interroger. P. Rosanvallon et F. Tarragoni considèrent les *narodniks* russes des années 1870-1880 et le People's Party états-unien des années 1880-1890 comme le point de départ de l'épopée populiste. De même, ils considèrent les Gilets jaunes de 2019 comme le point d'arrivée le plus récent de cette épopée populiste. Ces trois cas sont donc emblématiques du populisme. Se pose alors une question : où est le leader charismatique dans chacun de ces trois mouvements ? Il n'y en a pas.

Sans s'apercevoir qu'il contredit sa théorie, P. Rosanvallon écrit : « Les Gilets jaunes ont obstinément refusé de se structurer et de permettre qu'émergent en leur sein des leaders. [...] Ils n'ont pas voulu qu'émerge au milieu d'eux un homme-peuple » (p. 80). Quant à F. Tarragoni, qui souffre de la même contradiction, il qualifie le « populisme des Gilets jaunes » de « mouvement spontané et sans chef » dont le « seul liant de la mobilisation » n'est pas un tribun mais « le gilet routier qu'arborescent les manifestants » (p. 354-355). P. Rosanvallon va encore plus loin puisqu'il considère que le populisme russe a « marqué en profondeur ce qui est devenu la doctrine anarchiste » (p. 258). Ses deux grandes figures, Bakounine et Kropotkine, étaient à cent lieues de « l'identification à la figure d'un chef » (p. 259). Ces premiers populistes de l'histoire, ajoute F. Tarragoni, « pense que la révolution devrait émaner de l'auto-organisation du peuple,

et non pas d'une avant-garde de professionnels de la politique » (p. 165). Des *narodnikis* aux Gilets jaunes, le leader omnipotent semble soudain étranger au phénomène populiste ; du moins, dans sa phase destituante.

P. Rosanvallon et F. Tarragoni formulent ici, sans l'exploiter, une hypothèse aussi féconde qu'originale : la clé du rapport entre démocratie et populisme se noue peut-être du côté de l'anarchisme. La question initiale, qui donne son titre à cet article, se trouve ainsi reformulée. Le problème n'est plus de savoir si le populisme constitue une menace ou un remède pour la démocratie libérale mais de reconnaître que le populisme fait signe vers une idée libertaire – plutôt que libérale – de la démocratie. On connaît l'influence de Claude Lefort sur la pensée de P. Rosanvallon. Il joue aussi un rôle central dans la réflexion de F. Tarragoni. Revenant sur son itinéraire politique, C. Lefort, ancien militant de *Socialisme ou barbarie*, écrivait en 1979 : « La passion qui m'habitait autrefois ne m'est pas devenue étrangère. Il me semble à présent plus vigoureux, plus audacieux, plus fidèle à mon premier mouvement, ou d'un mot usé, perverti, mais irremplaçable, plus révolutionnaire de m'attacher à une idée libertaire de la démocratie que de poursuivre le rêve du communisme comme s'il pouvait se défaire du cauchemar totalitaire<sup>1</sup>. »

**Manuel Cervera-Marzal** –  
FNRS, université de Liège, Pragmapolis

## — La règle a-t-elle besoin de l'exception<sup>2</sup> ?

Quel est le prix de l'unité européenne, quels sont les effets des exemptions ? Les études européennes n'en finissent pas d'accuser le coup (et le coût) des multiples crises de la dernière décennie : Brexit, Eurozone, migration, remise en cause de l'État de droit. Ces événements renforcent l'impression que l'Union européenne (UE), dans ces moments, est désunie, sur le déclin, au bord de l'implosion, et qu'elle a du mal à coaliser ses États autour d'un projet commun. Est-ce que l'unité européenne est remise en cause ? À tout le moins, les études

européennes ont tenté ces dernières années de corriger une image de l'UE qui n'était plus en phase avec la réalité. L'intégration n'est plus unitaire, elle est « différenciée ». Sans être neuf, le thème d'« intégration différenciée » (DI, en anglais) est en croissance constante dans la littérature scientifique depuis les premiers « *opt-out* » (littéralement, auto-exclusion) accordés aux Britanniques et aux Danois dans le traité de Maastricht (1992), jusqu'à aujourd'hui avec le Brexit. La différenciation serait un fait indéniable dans l'Union, et la DI serait un complément théorique nécessaire pour comprendre plus largement le processus d'intégration. Cependant, différencier l'UE, c'est-à-dire produire, comme on le dit parfois, une Europe à « plusieurs vitesses », à « géométrie variable », une Europe « à la carte », est-ce le problème ou la solution ? Est-ce la discrimination de certains États que l'on repousserait dans une Europe de seconde zone ? Ou est-ce l'adaptation transitoire des institutions face à l'hétérogénéité des États ? Autrement dit, est-ce que l'intégration différenciée se réduit à de l'ingénierie technique plus ou moins neutre, ou représente-t-elle la contradiction directe de la promesse d'égalité et d'autonomie commune ?

Nous reviendrons ici sur deux ouvrages récents qui mettent en perspective ces questions : une approche plutôt normative que Erik O. Eriksen avance dans *Contesting Political Differentiation* (Palgrave, 2019) et une étude plus empirique proposée par Frank Schimmelfennig et Thomas Winzen dans *Ever Looser Union ?* (Oxford University Press, 2020). L'intérêt d'une lecture croisée de ces deux contributions n'est pas simplement de lier théorie critique et réalité pratique. Le but sera surtout de souligner que la légitimité politique de l'Union ne peut se contenter d'un savant équilibre institutionnel ou d'une impeccable argumentation normative, mais qu'elle émerge, comme le disait David Beetham, dans l'articulation entre la légalité de son système et la justification des normes auxquelles elle se réfère.

Avant de revenir sur les détails de l'argumentation, comment saisir une première fois l'enjeu de la DI à partir de ces deux lectures ? L'ouvrage

1. Claude Lefort, *Éléments d'une critique de la démocratie*, Paris, Gallimard, 1979, p. 15.

2. À propos des ouvrages de Erik O. Eriksen, *Contesting Political Differentiation. European Division and the Problem of Dominance*, Londres, Palgrave Macmillan, 2019, X + 271 p., illustrations ; Frank Schimmelfennig, Thomas Winzen, *Ever Looser Union ? Differentiated European Integration*, Oxford, Oxford University Press, 2020, 226 p., appendice, bibliographie, index.



de F. Schimmelfennig et T. Winzen éclaire les conditions et les réalisations techniques de la différenciation. Celle-ci est surtout considérée comme de la créativité institutionnelle. En répondant, quantitativement surtout, à la question « de quoi parle-t-on ? », les auteurs dépassionnent le débat. Ils se cantonnent ainsi à une défense pragmatique : en situation de différenciation, l'intégration est peut-être moins unitaire et moins solidaire, mais l'UE a pu aller plus loin grâce à la souplesse qu'offre la *DI*. L'argument est classique – on n'aurait pas eu l'euro sans l'*opt-out* britannique ou danois – et il entend surtout décrire et normaliser les compromis européens. C'est ce choix méthodologique qui pose problème à E. O. Eriksen : à être trop descriptif, on sous-entend que la différenciation est neutre. Pourtant, la *DI* a des effets politiques et symboliques, pour ne pas dire moraux, sur le régime démocratique de l'UE. E. O. Eriksen nous rappelle que la démocratie se définit par l'égalité autonome de tous, par le fait de suivre les règles qu'on s'est données à soi-même. Or, comme la *DI* est par définition inégalitaire – une discrimination et/ou une exemption d'un nouvel État membre, par exemple – elle se trouve en porte-à-faux avec la promesse démocratique. Elle contribue, nous dit E. O. Eriksen, à des situations d'« hégémonie » et de « segmentation » ; à des situations consenties, sans doute, légales, précisément, mais non moins problématiques. En relisant Kant, l'auteur nous dit en effet que la domination, même choisie, n'est point libre.

Faut-il alors normaliser ou normativiser le débat ? Il faut sans doute en sentir la dynamique. Pour ce faire, les indications de *Ever Looser Union ?*, sans être définitives, sont précieuses. Comment fonctionne la différenciation ? Pour avoir un matériau tangible, les auteurs se focalisent sur les exceptions codifiées légalement : traités fondateurs et d'adhésion, législation secondaire. Il y a différenciation quand la validité d'une règle européenne ne s'étend pas identiquement à l'ensemble des États européens concernés. L'inverse est l'uniformité (par exemple, l'appartenance aux institutions). À partir de là, on peut distinguer les choses : la différenciation est « interne » quand une mesure est adoptée seulement par certains membres (par exemple, l'euro), elle est « externe » quand des non-membres participent à une compétence communautaire (par exemple, le marché unique) et la *DI* peut être interne et externe, comme dans le cas de

Schengen. Toutes ces différenciations sont « horizontales », car elles se situent entre les États. Mais il existe également des différences de profondeur, « verticales », entre les politiques (par exemple, les décisions sur la concurrence sont plus harmonisées et centralisées que celles sur l'énergie). E. O. Eriksen, on y reviendra, prolonge cette distinction entre différenciation horizontale et différenciation verticale en soulignant que la première est le foyer de la dérive hégémonique d'États sur d'autres, et la seconde est le propre de la segmentation des décisions.

Toutes ces distinctions de la *DI* sont des prérequis que les auteurs, et d'autres, ont définis dans des travaux précédents. F. Schimmelfennig et T. Winzen se concentrent alors dans leur ouvrage sur la différenciation horizontale uniquement (interne et externe) et comptabilisent les différenciations par pays (par exemple, Royaume-Uni hors de Schengen = + 1 *DI*). Nous dirions qu'à l'heure d'une recrudescence de l'euro-scepticisme et du souverainisme étatique en Europe, ce choix est symboliquement frappant. En tout cas, pour E. O. Eriksen, il est symptomatique d'un recentrement des études européennes sur le niveau national. Mais c'est un choix avant tout méthodologique qui a le mérite d'offrir une perspective quantitative, et qui se nuance ensuite par un équilibre qualitatif (certaines *DI* sont plus importantes que d'autres). L'étude empirique qui s'en dégage livre des résultats décisifs : à la question de leur titre, les auteurs peuvent rapidement répondre par la négative. La différenciation n'est pas en augmentation dans les traités, elle est stable dans le temps, là où l'hétérogénéité l'est, et elle est même en déclin dans la législation ; elle donne de l'espace à la négociation et elle permet d'inclure partiellement les non-membres. L'« intégration différenciée » est donc surtout « instrumentale », elle apparaît lors des élargissements à propos d'aspects économiques. Autrement dit, elle a une fonction de rassurement et d'amortissement des chocs. C'est un premier résultat du livre : « L'Europe à plusieurs vitesses » existe bel et bien, mais temporairement. La destination reste globalement la même pour tous les membres : en moyenne, la normalisation des discriminations s'opère dans la décennie qui suit l'entrée des nouveaux arrivants. La *DI*, de ce point de vue là, est quelque peu anecdotique : 7 % des « opportunités » de différenciation sont saisies par les États lors des réformes des traités, et 2 % dans la

législation. Cela fait de *Ever Looser Union* ? un ouvrage qui n'en finit pas d'amoindrir son propre sujet.

Il reste néanmoins des différenciations qui sont qualitativement distinctes et qui résistent dans le temps. Il s'agit des DI « constitutionnelles », permanentes, qui ont comme source l'identité nationale et l'euro-scepticisme. Celles-ci concernent surtout des États membres qui ont mis un veto à l'intégration de compétences sensibles (justice, frontières, monnaie, etc.) et à qui a été proposée une exemption pour permettre à ceux qui le souhaitent d'approfondir l'intégration. En s'appuyant sur la théorie intergouvernementaliste des préférences étatiques, *Ever looser Union* ? nous conduit à inférer une règle qui caractérise les négociations européennes : les demandeurs ont tort dans l'UE, ils partent perdants dans la négociation, car l'intégration européenne conserve d'abord les acquis, et n'ouvre aux innovations qu'ensuite. C'est là l'Europe des « cercles concentriques », du centre et de la périphérie, mais dont les limites ne sont pas figées : quand on joue le jeu, et qu'on le désire, le centre – le groupe des États qui partagent le plus de compétences – sait se montrer inclusif avec les derniers arrivés. Si elles ne sont pas nombreuses, ces différenciations constitutionnelles sont indéniablement plus symboliques et plus importantes qu'auparavant. C'est naturel : les plus souverainistes des membres ne veulent pas partager les compétences structurelles des États. Cependant, selon E. O. Eriksen, là réside aussi tout le problème : la différenciation fait précisément le jeu des eurosceptiques car la souveraineté étatique est considérée comme établie, et les exécutifs, seuls à la manœuvre, s'en trouvent renforcés. La DI, plutôt que transitoire, n'a-t-elle pas tendance à se figer, se demande E. O. Eriksen ? Est-ce que l'instrumental ne tend pas à se confirmer en constitutionnel ? Pas dans la majorité des cas, soulignent F. Schimmelfennig et T. Winzen. Mais il est vrai que les cas tchèques, polonais et hongrois résistent à la normalisation et approfondissent le fossé entre les couches différenciées.

La différenciation conserve le *statu quo* dans le temps et suit une « dépendance au sentier ». Autrement dit, il n'y aura pas de DI là où il n'y en a jamais eu (marché unique, institutions), tandis que les différenciations constitutionnelles existantes se renforcent dans le temps. Cela permet d'interpréter paradoxalement la thèse de *Ever Looser Union* ? : l'intégration différenciée diminue

tendanciellement, mais tend à s'affirmer là où elle résiste. Le Brexit, de ce point de vue, n'est pas un échec de la différenciation, comme on le dit parfois, il est plutôt cohérent avec les mécanismes de la DI : souveraineté, identité et saisie d'opportunité. Ce qui change de manière frappante par contre, c'est la position des États dans les négociations : dans l'UE, on l'a dit, c'est le demandeur qui a tort ; en voulant retrouver sa souveraineté, le Royaume-Uni a perdu son droit de veto. Signe décisif qu'une « Europe à la carte », en revanche, n'est pas la norme dans l'UE : tous les États participent identiquement au même « menu » européen (institutions, marché unique et régulation), mais certains, la majorité, vont plus loin sur des questions de souveraineté. C'est ce qui est déroutant dans l'UE et, en un sens, également paradoxal : les compétences régaliennes caractérisent au plus haut point la souveraineté des États, et elles sont à ce titre les plus difficiles à partager. Pourtant, leur décision en commun est ce qui permet de distinguer dans l'UE le centre de la périphérie, et ce bien que ce ne soit pas le cœur du processus européen – l'entrée et le dessert tendant à remplacer le plat de résistance. Comme souvent, l'UE inverse familiarité et étrangeté.

La cartographie que propose *Ever Looser Union* ? est un point fort du livre. Elle est la synthèse des nombreux travaux précédents des auteurs. Cela leur permet de conclure que la DI soutient la démocratie dans l'UE, car elle démultiplie les alternatives d'intégration et est, par-là, au plus proche des préférences étatiques. On s'en doute, ce dernier point est diamétralement renversé dans l'évaluation que fait E. O. Eriksen. F. Schimmelfennig et T. Winzen affirment que c'est l'euro-scepticisme qui produit la différenciation. Mais qu'est-ce qui produit l'euro-scepticisme, se demande E. O. Eriksen, si ce n'est une incomplétude démocratique, une inégalité, un défaut de représentation ? Au lieu de se réjouir des résultats de la DI, il faut l'évaluer par rapport aux injonctions démocratiques. En effet, pour l'auteur de *Contesting Political Differentiation*, il convient de regarder les *inputs* démocratiques plutôt que de se satisfaire des *outputs* d'efficacité. Les bénéfices importent moins que l'égalité au sein de la procédure. F. Schimmelfennig et T. Winzen, qui écrivent leur livre après celui d'E. O. Eriksen, mais qui en construisent les idées avant, répondent en effet à une série d'inquiétudes que ce dernier relaie. Mais E. O. Eriksen juge la différenciation à l'aune de ses nombreux travaux normatifs sur la

démocratie délibérative, le « cosmopolitisme régional » et la « quasi-fédération » qu'est l'UE. Et son constat est sans appel : la différenciation est contraire aux prescrits démocratiques.

Le propos de *Contesting Political Differentiation* brasse donc plus large. Il s'agit d'un problème moral, certainement – l'équité –, mais aussi, et surtout, d'un problème politique : en bon lecteur de Jürgen Habermas, E. O. Eriksen se demande comment faire communauté politique quand le cadre juridique est instable. Et c'est là l'idée que la différenciation, même fonctionnelle, même limitée aux quelques cas « constitutionnels » de F. Schimmelfennig et T. Winzen, est autodestructrice : elle déstabilise la cohérence juridique des institutions dont la DI a par ailleurs besoin. Une règle criblée d'exceptions a en effet besoin d'institutions fortes pour être appliquée. Certes, les auteurs ne visent pas exactement la même chose : si les « techniciens » discutent d'intégration différenciée – donc, les exceptions dans l'application des règles – E. O. Eriksen, quant à lui, parle souvent de différenciation tout court – c'est-à-dire, d'exception qui deviendrait la règle. Il n'empêche, le danger qu'annonce la DI horizontale (mais qui ne se réalise pas toujours, d'où l'apport principal du concept d'« opportunité » qu'introduit *Ever Looser Union*) est l'« hégémonie ». L'hégémonie, c'est l'arbitraire des règles et l'effet d'exclusion politique, soit, dans un contexte de grande interdépendance, une soumission à des règles non consenties – voyez la Grèce, Chypre en DI interne, voyez la Norvège et la Suisse en DI externe. L'UE, dans ces derniers exemples, se transforme malgré elle, par défaut, par l'effet du refus des États associés de s'intégrer, en un *hegemon* qui impose ses décisions. Le problème de la domination ici n'est alors pas une question de consentement, ou de simple « non-interférence ». Bien plutôt, il s'agit de la domination comme obstacle à la participation, à l'autonomie politique. Donc, c'est autant le manque d'autres possibilités pour les États associés non-membres, que leur auto-exclusion, ou que, encore, la préemption des choix politiques à suivre.

En miroir de la dérive hégémonique de la différenciation horizontale, le problème vertical de la DI est la « segmentation ». C'est-à-dire la spécialisation « locale » de la décision qui dissocie les problèmes à traiter des solutions disponibles. La segmentation a pour effet de régionaliser la raison décisionnelle. Elle est le fait de la division et la complexification des tâches, mais elle ne s'embarrasse

pas de la justification, tant que l'efficacité est assurée. Il n'est pas certain en effet que les membres de la zone euro prennent tellement en compte les intérêts des États extérieurs à la zone. Les différences entre États tendent à se muer en statut figé. La différenciation est problématique de ce point de vue, car elle renforce la souveraineté étatique et y réduit la souveraineté populaire. Par là, la DI contredit le cosmopolitisme dont l'UE devrait être l'agent. Il faudrait un peuple collectif et politique dans un cadre constitutionnel, plutôt qu'un simple *pooling* des compétences. Dans un ordre différencié, en effet, un citoyen n'est pas égal à un autre citoyen, et ce sont les valeurs de dignité et de liberté qui sont alors mises à mal. Plutôt que de ménager les souverainistes en décommunautarisant l'Union, il faut, selon E. O. Eriksen, approfondir l'intégration européenne en la reconstruisant autour de la valeur de la solidarité ; il faut renforcer la démocratie en saluant les luttes pour la reconnaissance des États associés et en leur offrant un statut décisionnel ; il faut responsabiliser les États centraux (*core*) en leur enjoignant de ne pas être le « cœur » naturel de l'Europe, mais d'être plutôt le « *pace-maker* » de l'intégration. La DI désaccouple ce que l'UE devrait pourtant adjoindre : pour E. O. Eriksen, il convient, en même temps, de compléter la démocratie et d'approfondir l'UE.

En définitive, les deux ouvrages ont un parcours inverse : en partant de la réalité juridique de la différenciation, *Ever Looser Union* ? tente de dégager les possibilités politiques qu'offre le sur-mesure institutionnel. À l'inverse, dans *Contesting Political Differentiation*, E. O. Eriksen refuse de faire des États la mesure de toutes choses européennes : il souligne les effets politiques de la différenciation et revient à la nécessité d'une base juridique stable pour éviter la domination des plus intégrés sur les moins intégrés. Les deux ouvrages gardent néanmoins vivant un même amour pour l'intégration : en répétant, et parfois en recyclant, quinze ans de travail sur l'UE, l'inauguration d'une pensée de la désintégration n'en reste qu'à ses prémisses, c'est-à-dire l'inversion des mécanismes et des raisons en place. L'étrangeté de l'intégration européenne nous pousse pourtant à réinventer nos théories. Ainsi, la légitimité du développement de l'UE ne se réduit ni à la légalité, ni à la justification. Elle se révèle dans l'articulation des deux, soit dans une grande démocratie qui produit sa contradiction par elle-même et sur elle-même.

Nicolas Arens -

FRS-FNRS, Université catholique de Louvain, ISPOLE